

**Merci de respecter la mise en forme de ce document (police, caractères, marges, etc)**

## **Formulaire de restitution d'une synthèse**

**Arrondissement : Ajaccio**

*Merci de supprimer les intitulés qui ne correspondent pas à votre situation*

### **Type de réunion**

**Réunion de collège public**

### **Numéro et titre du premier sujet traité**

Question 5 : « Quel socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement, les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ? »

15% des élèves d'une classe d'âge ne maîtrisent pas la lecture. Le problème de la maîtrise des langages est bien le problème fondamental qui se pose au collège dans le cadre de son unicité.

Le collège dans sa structure actuelle n'est pas capable de faire face aux difficultés des élèves : face à une grande masse d'apprentissages, avec un rythme scolaire éprouvant, les dispositifs mis en place sont insuffisants, les heures supplémentaires de soutien données aux élèves en difficulté sont inopérantes à plusieurs titres.

Concernant l'aspect des savoirs, compétences et règles de conduite nécessaires à acquérir avant la fin de la scolarité obligatoire, si l'on s'accorde à considérer les choses en termes de compétences spécifiques, transversales et générales, il est nécessaire de voir l'élève en formation avant tout comme un futur acteur social et à ce titre on peut définir trois objectifs fondamentaux :

- Communiquer pour s'intégrer en sachant lire, écrire, s'exprimer et compter.
- Apprendre à écouter et comprendre l'autre, « déchiffrer » ce qui est dit.
- Se situer dans l'espace et par rapport aux autres cultures en ayant développé une capacité de réflexion et un esprit critique nécessaires pour vivre l'évolution future de la société.

Tout pour autant ne doit pas se faire au niveau du Collège dans un contexte qui tend à alourdir les emplois du temps des élèves en difficulté et parallèlement réduire les horaires des enseignements fondamentaux au profit de dispositifs tels les IDD.

Les contenus des programmes sont très clairs, les objectifs à atteindre bien fixés, mais les horaires des enseignements fondamentaux se réduisent et s'avèrent au bout du compte insuffisants.

Visée de l'ouverture d'esprit global ou de l'utilité ?

La question se pose du contenu des enseignements au Collège.

Utiliser davantage les nouvelles technologies dans les différents apprentissages.

Réorganiser les horaires, voire repenser la durée et les contenus de l'enseignement dans une réflexion susceptible d'être enrichie par l'exemple de pays voisins de l'Union Européenne, tels les Pays-Bas.

Il faut un dispositif en amont assurant la liaison et la répartition des rôles entre le primaire et le collège par rapport aux apprentissages fondamentaux : lire, écrire, compter.

L'interdisciplinarité est susceptible de se forger une réalité dans la mise en œuvre des IDD. Il ne s'agit pas de remettre en cause ce concept mais de l'utiliser de manière pertinente en possédant réellement les moyens matériels de faire fonctionner des projets pensés et cohérents. Se mettre à la portée des élèves mais pas au niveau.

### **Numéro et titre du deuxième sujet traité**

Question 16: Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative (en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves) ?

Le concept de communauté éducative recouvre des réalités différentes, voire se décline différemment suivant la position occupée par les protagonistes.

Enseigner/Former /Eduquer : chacun a un rôle à jouer et en général chaque adulte reste sur le pôle qui est le sien.

La communauté éducative se construit dans les établissements où l'on ne peut pas faire autrement (zones sensibles, ZEP...) Les questionnements sont admis quand il y a danger ou urgence.

Le rôle des parents se définit surtout en une forme de contrôle voire de remise en cause des enseignants. Priorité est donnée au suivi de leur enfant dans les disciplines dites « Fondamentales », méconnaissant voire ignorant les autres disciplines et leurs enseignants, y compris quand ces derniers se tiennent à leur disposition lors des rencontres parents / professeurs .

La remise en cause de l'autorité des enseignants par les parents se fait à tous les niveaux. Il semblerait que ne soit pas reconnue, en général, aux enseignants, la maîtrise de leur métier, comme à tout spécialiste...

Cela génère des situations éducatives dont l'incohérence des adultes est perçue de multiples façons par les élèves... Interrogés préalablement au débat par une de leurs professeurs, les élèves d'une classe de 5<sup>ème</sup> par un de leurs représentants ont apporté leur contribution en quatre mots : Tolérance / Respect / Egalité / Confiance. Apparaît très nettement la nécessité d'afficher les valeurs au nom desquelles on travaille dans l'établissement : le règlement intérieur doit être lisible et impliquer des règles ou engagements pour les adultes: un contrat de vie communautaire auquel chacun doit préalablement adhérer.

Un espace commun dans l'établissement qui permette les rencontres enfants/ enseignants et le développement du dialogue entre enfants et adultes est à envisager ainsi que des actions de formation inter-catégorielles permettant l'appréhension des problèmes et le développement d'une culture éducative commune. Tout cela serait de nature à permettre la reconnaissance globale du « métier d'enseignant ».

Supposant un travail de mise à plat avec l'ensemble de la communauté, le Chef d'établissement a un rôle éminent à jouer dans la constitution même de la communauté éducative et dans l'élaboration du projet d'établissement.

### **Remarques complémentaires sur le débat :**

Les échanges préalables à l'ouverture du débat ont évoqué l'opportunité du débat (est ce que tout n'est pas déjà pensé et établi...) et des participations (non participation ou participation fondée par la volonté d'expression dans le cadre démocratique ainsi ouvert...).

Le contexte général est, semble t-il, peu confiant quant à la suite qui sera donnée et sceptique quant à l'efficacité du débat en termes d'outil de changement (est ce que cela va servir à quelque chose...).

Preuve en est l'exemple donné des rythmes scolaires et du poids des cartables des élèves de 6<sup>ème</sup> qui ont généré bien des constats consensuels : le problème est toujours autant d'actualité et s'il était réellement à résoudre là, immédiatement, n'entraînerait il pas des changements déclenchant un mouvement général plus sûrement qu'en abordant les questions de mutations du système par des entrées très académiques ?

Par l'exemple de la loi d'orientation de 89 ou de la circulaire de 97 définissant les missions du professeur, la méconnaissance des textes par les enseignants dans leur grande majorité est évoquée en soulignant que l'institution n'accompagnant pas les orientations qu'elle entend donner est grandement responsable de cet état de fait.

---

### **Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)**

**1** Nécessité d'afficher les valeurs au nom desquelles on travaille dans l'établissement et d'associer adultes et enfants dans un contrat de vie communautaire auquel chacun doit adhérer préalablement et qui implique des règles et des engagements mutuels.

**2** Utiliser davantage les nouvelles technologies dans les différents apprentissages dans le cadre d'une réorganisation générale des horaires qui intègre un dispositif en amont assurant la liaison et la répartition des rôles entre le primaire et le collège par rapport aux apprentissages fondamentaux : lire, écrire, compter.

**3** Des actions de formation inter-catégorielles permettant l'appréhension des problèmes et le développement d'une culture éducative commune peuvent être le socle fondateur de la communauté mais de toute manière sont le ferment de l'interdisciplinarité.